

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A
M. Charles PONS, 1^{ER} Adjoint au Maire**

Secrétariat général

Tél. 04 68 66 32 13

sg-courrier@mairie-perpignan.com

Le Maire de la Ville de PERPIGNAN,

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations susceptibles d'être accordées aux adjoints et aux membres du conseil municipal,

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 3 Juillet 2020 et du 22 septembre 2022 fixant le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal du 3 Juillet 2020 constatant l'élection de Monsieur Charles PONS en qualité de 1^{er} adjoint au maire,

Vu la convention de gestion conclue entre la Ville de Perpignan et Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine en date du 28 janvier 2019,

Vu l'arrêté n° 2020/75 du 07 août 2020 portant délégation de fonction à Charles PONS, Adjoint,

Considérant que pour permettre une bonne administration de la commune et assurer la parfaite continuité du service public, il convient de donner délégation de fonction et de signature à Monsieur Charles PONS adjoint au maire,

CM/2022/35

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

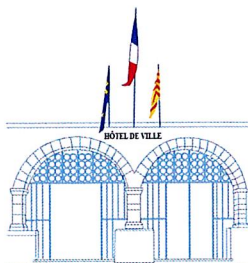
Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 2020/75 du 07 août 2020.

ARTICLE 2 :

Délégation de fonction est donnée à Monsieur Charles PONS, 1^{er} adjoint au maire, sous la surveillance et la responsabilité du Maire dans les domaines suivants :

I – AMENAGEMENT et notamment :

- ETUDES DE FAISABILITE, ETUDES PRE-OPERATIONNELLES ET OPERATIONELLES, PROJETS URBAINS PARTENARIAUX (PUP)
- ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTÉ
- RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS SYNDICALES ET LES ASSOCIATIONS FONCIERES URBAINES



II - IMMOBILIER et notamment :

A - ACQUISITIONS

B - CESSIONS

C- GESTION LOCATIVE

Ainsi que baux emphytéotiques, à réhabilitation et à construction

D - RESERVES FONCIERES EN GENERAL et notamment :

PREPARATION DES DOSSIERS DE CREATION ET DE MODIFICATION :

- DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN
- DES ZONES D'AMENAGEMENT DIFFERE

III – GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA VILLE (hors patrimoine relevant d'une autre délégation attribuée à un adjoint)

IV - PATRIMOINE COMMUNAL BATI CLASSE MONUMENT HISTORIQUE OU INSCRIT A L'INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES Y COMPRIS LES EGLISES NON CLASSEES

V- RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS et notamment :

- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- FORUM DES ASSOCIATIONS
- VIE ASSOCIATIVE
- RELATIONS AVEC LE MONDE ASSOCIATIF

VI- ELECTIONS

VII – COMMUNICATION ET ANIMATION

VIII – RELATIONS PUBLIQUES - PROTOCOLE

IX - COORDINATION DES RELATIONS ENTRE LA VILLE DE PERPIGNAN ET PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE EN MATIERE DE PROJETS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

X - RELATIONS AVEC LES ACTEURS ET LES INSTITUTIONS ECONOMIQUES

XI - ADMINISTRATION

LEGALISATION DE SIGNATURES ET CERTIFICATIONS DE PIECES CONFORMES

PIECES COMPTABLES RELEVANT DE L'ORDONNATEUR DE LA VILLE DE PERPIGNAN

AUTORISATIONS EN MATIERES FUNERAIRES

ATTESTATIONS D'ACCUEIL

ARTICLE 3 : La présente délégation de fonction emporte délégation de signature de tous les documents relatifs aux compétences déléguées visées à l'article 2.

ARTICLE 4 : La présente délégation s'exerce de la même manière dans les domaines visés à l'article 2 lorsqu'ils relèvent de l'application de la convention de gestion conclue entre la Ville de Perpignan et Perpignan Méditerranée Métropole.

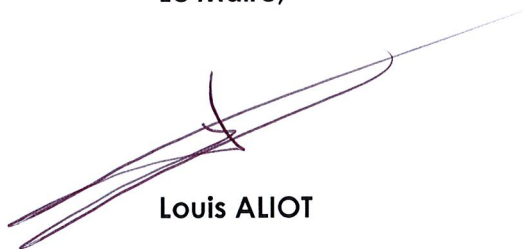
ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 6 :

Le Directeur Général des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, publié au recueil des actes administratifs et au registre des arrêtés du maire de la commune et affiché en mairie.

Le Maire,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Louis Aliot', written over a horizontal line. The signature is slanted upwards to the right.

Louis ALIOT

ID Télétransmission : 066-216601369- 20221108 - 2022 SLARTE17-AR

Accusé reçu le : 08 NOV. 2022

Affiché le : 08 NOV. 2022

